

N°2016-06-35

**Présents :**

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Vice-présidents et membres du Bureau :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Patrick CHARLES, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Excusés :**

**Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, pouvoir à M. Marc TOURELLE  
M. Philippe BENASSAYA,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS.

**Membre du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoir : 1

-----  
**Objet : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016, pour les travaux relatifs à la mise en accessibilité du pôle musique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) dans le cadre de la réhabilitation de l'auditorium.**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 30 juin 2016,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, en date du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de finances pour solliciter des subventions ;

-----

Créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016, le fonds de soutien à l'investissement public local a notamment vocation à accompagner les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités.

La mise aux normes des équipements publics, notamment en matière de mise en accessibilité des équipements recevant du public, constitue une des orientations fortes.

Versailles Grand Parc a soumis un dossier pour les travaux relatifs à la mise en accessibilité du pôle musique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles qui sont menés dans le cadre de la réhabilitation de son auditorium. Celui-ci a été retenu par Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France.

-----

En conséquence, le Bureau communautaire :

**DÉCIDE :**

- 1) d'autoriser le Président à solliciter cette subvention du Fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) d'inscrire les recettes correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 74 : « dotations et participations », nature 74718 : « autres participations Etat », fonction 311 : « enseignement musical » ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
  - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
  - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

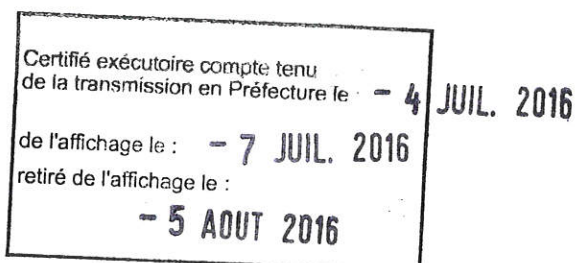
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **16** (1 pouvoir)

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,  
Le 30 juin 2016.



Président et par délégation,  
  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services